



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85420

Tel : 02.51.52.94.82

E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt et un, le 05 Novembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/10/2021

PRÉSENTS : Denis LA MACHE, Eliane MONTAMAT, Jean-Louis CHATAIGNÉ, Elisabeth GUILLOT, Marc MORICE, Luc VRIGNAUD, François FLEURET, Cyril MONTAMAT,

ABSENTS : Elisabeth BARRANGUET (pouvoir à Eliane M), Géraldine PERRIÈRE (pouvoir à Elisabeth G)

POUVOIRS : 2

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

Le conseil municipal a validé le compte rendu de la dernière réunion ;

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

REF : D211105A

Tiers	SUBVENTION 2020	proposition commission pour vote 2021	POUR	CONTRE	ABST	OBSERVATION
Ass Cne 3ème âge	80,00	80,00	10			
Ass ACPG CATM (anciens combattants)	80,00	80,00	10			
Ass APE	125,00	125,00	10			
Ass Art & Loisirs	80,00	80,00	9			Mme Montamat n'a pas pris part au vote
Ass chasse	150,00	150,00	9	1		
Ass Foyer de Jeunes	0,00	0,00				
Ass l'Atelier	0,00	0,00				
Ass Les Copains barjots de St Simin	80,00	80,00	9			Mme Guillot n'a pas pris part au vote
Ass Ocoudreaukospass	80,00	80,00	8	1	1	
Ass Union Gymnique du Marais	80,00	80,00	10			
Ass Cne Les Baladeurs du marais	80,00	80,00	10			
Association " Vivre la vie"	80,00	80,00	10			Siège hors Cne
Ass Banque alimentaire (Demande de 13 €)	100,00	50,00	10			
SECOURS CATHOLIQUE	100,00	100,00	10			
Ass RESTO COEUR	100,00	100,00	10			
Asso ADAPEI ARIA	80,00	80,00	10			
Ass ADMR (aide à domicile en milieu rural)	383,00	0,00				Aucune demande reçue
Ass Amicale pompiers Damvix	40,00	40,00	10			
Ass Amicale Pompiers Maillezais	40,00	40,00	10			
Ass Ecole Pompiers	100,00	100,00	10			
Ecole des pompiers – subv exceptionnelle	220,00	150,00	10			
Ass collège Marais Poitevin CES (13 élèves)	120,00	195,00	10			
Ass collège St martin FSE (12 élèves)	225,00	180,00	10			
IREO St Fulgent MFR (1 élève)	15,00	15,00	10			
Chambre des métiers (demande de 92€ pour 1 élève)		15,00	10			
FNATH (Accidentés de la vie)(intervient sur commune)		80,00	10			
TELETHON (2 familles concernées)		40,00	9			M. Perrière n'a pas pris part au vote
Cavalerie Agrippa		40,00	10			Prêt dépan. Tivoli 13/7
Outil en mains BENET		40,00	10			
	2 438,00	2 180,00				

La commune rappelle que, conformément à la loi, les associations doivent présenter le rapport moral et financier et une attestation d'assurance. Afin de faciliter les choses, les associations peuvent inviter la commune à leur assemblée générale pour répondre à ces obligations. 2020 a été une année spéciale, certaines associations n'ont pas pu réaliser leur assemblée, le conseil a tenu compte de ce fait.

OBJET : LOYER DE L'EMBARCADÈRE

REF : D211105B

M. le Maire et Mme Guillot ont reçu le gérant de l'embarcadère. Ce dernier a indiqué ne pas avoir de problèmes majeurs, il a remercié le conseil pour l'effort financier attribué en 2020 et a demandé une remise de 30 % concernant le loyer 2021 (toujours en relation avec la crise sanitaire).

Les conseillers, n'ayant reçu aucun élément comptable pour justifier de la perte de revenus, ni aucune information sur la perception ou non du Fonds de solidarité pour les entreprises mis en place par l'état, ont décidé, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable ni la demande de remise de 30 % ni à l'autre proposition faite pour une remise de 10 %. Le conseil municipal reste toutefois disposé à réétudier la question dès qu'il sera en possession d'éléments comptables correspondants.

OBJET : CONVENTION POUR LE FOYER DE JEUNES

REF : D211105C

M. le Maire rappelle que la commission en charge du dossier avait préparé une convention entre les 3 communes pour la gestion du foyer de jeunes.

La commune de Liez a accepté la convention.

La commune du Mazeau a refusé cette convention, car elle estime que c'est aux parents des enfants concernés de s'organiser pour l'ouverture et la fermeture du local, mais aussi parce que le conseil municipal du Mazeau souhaite des précisions concernant les dépenses à répartir entre les communes et que la durée leur paraît trop importante (ils souhaiteraient une convention annuelle renouvelable tacitement).

Le maire propose de valider la convention et lui donner pouvoir pour renégocier les points qui ont fait l'opposition de la commune du Mazeau

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte de valider la convention et donne pouvoir pour renégocier sur les trois points.

OBJET : CONVENTION AVEC LE KIOSQUE

REF : D211105D

Monsieur le Maire rappelle que le Centre socioculturel Le Kiosque, partenaire de longue date, a maintenant vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. La convention présentée concerne la mise à disposition de l'animateur jeunesse sur la commune et notamment pour le foyer de jeunes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de valider la convention.

OBJET: DÉBAT SUR LE TÉLÉTRAVAIL

REF : D211105E

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique définit le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

L'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques signé le 13 juillet 2021 fixe les modalités de mise en place du télétravail dans les différents services administratifs.

Il convient de se prononcer sur l'instauration du télétravail au sein de la collectivité, ainsi que sur les critères et modalités d'exercice du télétravail

M. le Maire demande l'avis du conseil sur la question sachant que seul l'emploi de secrétaire pourrait faire l'objet de télétravail.

Les éléments à prendre en compte sont le matériel dont la commune ne dispose pas pour le télétravail.

Les membres du conseil à l'unanimité s'opposent donc au télétravail pour les agents communaux.

OBJET: SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE VENDÉE

REF : D211105F

M. le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Cette démarche politique, entérinée lors du conseil de communauté du mois de juillet 2018, consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la CC-VSA.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les différents champs d'objectifs de développement et de coordination des actions ont été étudiés lors des deux premières phases de travail :

- la phase d'exploration qui a permis de cerner le périmètre de l'étude et d'identifier les champs d'intervention partagés entre la CAF et la CCVSA.
- La phase de diagnostic qui a permis de définir les besoins par des données statistiques et thématiques.

Une troisième phase consistant en la définition des orientations et des axes stratégiques a été validée par délibération N° 2020CC_03_024, le 03 mars 2020.

La rédaction de fiches actions (faisant suite à ces axes stratégiques) maintenant terminée, il convient de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée.

Cette convention (en annexe) définit le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

M. le Maire demande l'accord du conseil pour la signature de cette Convention Territoriale Globale.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Autorise à l'unanimité le maire à signer la Convention Territoriale Globale

OBJET: RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYCODEM

REF : D211105G

M. Le Maire indique les principales informations qui sont contenues dans le rapport qui est à la disposition de tous sur le site du Sycodem www.sycodem.fr/publications

Il rappelle les priorités pour 2020-2026 : accompagner la gouvernance, lutter contre les dépôts sauvages, favoriser la responsabilité sociétale, promouvoir l'économie circulaire, moderniser la collecte et le tri tout en maîtrisant les coûts, prévoir des pistes d'évolution des déchèteries : répondre aux enjeux, faire face aux nouvelles contraintes, mobiliser les usagers pour éviter les déchets, recycler et composter et enfin mettre en œuvre un schéma territorial de gestion de la matière organique.

OBJET: ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SYDEV

REF : D211105H

M. MORICE Marc ayant fait savoir au conseil municipal qu'il ne souhaitait plus être délégué de la commune auprès du SYDev, il convient de désigner un autre délégué. Elisabeth BARRANGUET était suppléante elle accepte le poste de titulaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité a désigné :

TITULAIRE : Élisabeth BARRANGUET

SUPPLÉANT : Éliane MONTAMAT

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Ref : D210528QD

Décision du Maire dans le cadre de ses délégations : Achat d'un souffleur chez Billaud Ségéba pour 585.65€

Commission Environnement et cadre de vie – réunion du 26 octobre

Aménagement du bourg : le maire propose de proposer le cahier des charges à une équipe pluridisciplinaire (paysagiste concepteur, architecte et designer), une rencontre est prévue avec Sandrine Guiheneuf du PNR pour avancer sur le dossier.

Mise en place de la Fibre : La commune doit prendre contact avec les propriétaires concernés pour l'élagage des arbres qui gênent l'installation. L'installation de poteaux supplémentaires est nécessaire parfois en doublon avec les poteaux existants (qui ne peuvent supporter la charge supplémentaire). La DREAL a regretté ne pas avoir été mis au courant au début du dossier compte tenu du passage en site protégé. Une réunion complémentaire est prévue avec les maires concernés.

Muret du foyer communal : les plans cadastraux étant contradictoires, la commune va essayer d'avoir des informations complémentaires afin de déterminer la propriété.

Chemin de l'Orgesse : la commune doit se rendre sur place pour voir l'état des arbres et trouver une solution pour qu'il serve de desserte au canal de Reth

Travaux de voirie : ils ont commencé cette semaine avec les rues de l'Eau Barrée et de l'Ouche du Four au Coudreau. Ils se poursuivront avec la rue des loges la semaine prochaine. L'entreprise Rineau a transmis un document technique concernant les bornes dont 1 rétractable, la commission doit étudier le dossier.

Commission jeunesse et action sociale - réunion du 2 novembre

Foyer de jeunes : 3-4 jeunes sont intéressés, ils se sont approprié les lieux et proposent de repeindre les locaux. La commune les rencontrera pour discuter du dossier. Ils se tournent vers une junior association. Un problème se pose concernant la participation des deux autres communes pour le suivi en attendant la création de l'association. Pour le moment, seuls les élus de notre commune ont été présents pour l'ouverture et la fermeture du local.

Après-midi récréative : l'animation a rencontré un beau succès avec la participation d'enfants

Rencontre intergénérationnelle : Un groupe plus important s'est constitué pour aller à la rencontre des enfants.

Réunion des présidents d'association : Elle a eu lieu le 21 octobre et fera l'objet d'un envoi par mail d'un compte rendu/rappel avec les informations transmises par M. Porcheret de la Maison Départementale des Associations de Vendée.

Association l'outil en main : la commune de Saint-Sigismond était la seule commune présente à leur assemblée générale.

Commission Culture Communication et animations locales : réunion du 14 octobre

Journée citoyenne : Cette manifestation a été bien suivie. Quelques précisions concernant l'article de presse qui comprend quelques erreurs : des travaux ont eu lieu sur le mur du foyer de jeunes pas celui de l'école et enfin la commune a offert un repas aux participants et non un vin d'honneur.

11 novembre : Mme Guillot a rappelé le déroulé de la cérémonie

Repas des aînés : Il aura lieu le 28 novembre, les invitations des personnes seront faites par les conseillers entre le 11 et le 21 novembre. Le traiteur de Damvix préparera le repas sur la base d'un menu choisi par la commission. Le dessert sera réalisé par la boulangerie du Mazeau. La décoration sera assurée par l'association Arts et loisirs.

Arbre de Noël : Il aura lieu le 17 décembre, sur la même base d'organisation qu'en 2019 : balade en calèche à la sortie d'école et goûter avant le spectacle à 20 h par la compagnie des Rêves. La commission doit désormais voir pour les cadeaux.

Animation dans l'église : la commission a proposé plusieurs pistes de concert, mais pour l'instant peu de retour sur les demandes de contact. Il est donné plusieurs pistes à la commission (Compagnie de Gospel, association qui délocalise les concerts, école intercommunale...)

Réunion spécifique pour la communication :

La commune a de nombreux moyens de communication (site internet, page Facebook, bulletins...). La commune souhaite mettre en place une charte graphique unifiée et une politique éditoriale cohérente pour l'ensemble de sa communication. Un questionnaire sera transmis aux habitants pour savoir comment la communication notamment celle par mail pourrait être améliorée.

Divers

- Mme Montamat souhaite faire une remarque concernant la presse : l'article concernant l'association Arts et Loisirs fait référence à Mme Montamat en tant qu'adjointe alors qu'elle n'intervenait que comme présidente de l'association. Il lui semble important qu'il n'y ait pas d'amalgame.
- M. Vrignaud, correspondant défense informe qu'une nouveauté arrive : C'est le SNU, un service national universel, obligatoire en 2022 ou 2023 qui prévoit pour les enfants de 15 à 17 ans, un séjour de cohésion et des travaux d'intérêt général pour favoriser la mixité sociale. Les communes peuvent être associées en trouvant des missions d'intérêt général directement ou par le biais des associations. Le service est prêt à aider les communes pour des animations sur les célébrations nationales avec participation des enfants.
- M. le Maire a rencontré la conciliatrice du territoire pour intervenir et résoudre un problème de voisinage.
- Une réunion est prévue avec la DREAL, l'ABF et la DDTM pour discuter des modalités d'instruction des différents dossiers d'urbanisme. La commune a notamment eu la surprise de recevoir un certificat d'urbanisme négatif alors que le dossier identique déposé plus de 18 mois plus tôt avait reçu un avis favorable.
- Ressources humaines : plusieurs points devront prochainement faire l'objet de délibérations, notamment le RIFSEEP (régime indemnitaire), la création d'un poste de rédacteur et le régime

d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA). Une réunion spécifique « ressources humaines » sera organisée au préalable.

- La commune attend les derniers dossiers pour déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.
- Le rendez-vous avec M. Baudry agriculteur, concernant le pont des Ecluzeaux doit avoir lieu dès que possible. Le Maire confirme son attachement au suivi de ce dossier.
- Le Maire informe du courrier de la personne retenue pour le poste d'agent administratif qui ne prendra pas le poste pour des raisons personnelles. Un nouvel appel doit être fait au plus vite pour une autre cession de recrutement.
- Réunion du SIGE : le bureau s'est réuni et discuter de plusieurs points dont le règlement de la cantine, les heures complémentaires, les ASA, l'adhésion au FDAS, le télétravail et la validation de la convention pour confier les paies au centre de gestion.

La secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

